

« LES PANIERS MOUILLÉS »

Charte de l'A.M.A.P. du marais mouillé Deux Sévrien

PRÉAMBULE

Conscients de l'impasse où nous mène le système économique mondialisé au niveau social et environnemental, nous souhaitons contribuer au développement d'une agriculture paysanne et à la mise en place d'une économie locale solidaire en créant un groupe de *consomm'acteurs* dans le marais mouillé Deux Sévrien.

En nous approvisionnant auprès de producteurs locaux respectant la terre, nous voulons manger sainement à prix juste et accessible et nous réapproprier le contenu de nos assiettes.

En organisant des rencontres, visites et chantiers sur les fermes, nous voulons favoriser les échanges humains.

PRINCIPES FONDATEURS (NOTRE ÉTHIQUE) :

Nous nous référons aux principes de l'agriculture paysanne pour tous les producteurs, à savoir :

- ✓ Nous souhaitons soutenir l'agriculture paysanne respectueuse de l'environnement dans et à proximité du marais mouillé ;
- ✓ Nous favorisons la solidarité et le lien actif avec les acteurs locaux œuvrant pour le maintien de l'agriculture paysanne et les commerces de proximité, particulièrement "*la petite épicerie du Vanneau*" ;
- ✓ Nous soutiendrons des producteurs en transition vers une agriculture paysanne ainsi qu'à leur autonomie, qu'ils puissent avoir la capacité d'être maître de leurs choix ;
- ✓ Nous favoriserons, si possible, la proximité géographique entre les producteurs et l'A.M.A.P. ;
- ✓ Nous formaliserons les échanges en établissant des contrats avec les producteurs ;
- ✓ Aucun intermédiaire ne sera accepté entre producteur et consommateurs sans accord préalable ;
- ✓ Nous définirons un prix équitable à chaque cycle de production avec les producteurs ;
- ✓ Nous ferons preuve de solidarité avec les producteurs dans les aléas climatiques exceptionnels de la production ;
- ✓ Chaque adhérent participa à la vie de l'association ainsi qu'aux échanges et travaux réalisés sur les fermes ;
- ✓ Nous pourrions nous engager dans des actions de sensibilisations sur l'agriculture locale et paysanne ;

PRINCIPES DE L'AGRICULTURE PAYSANNE :

Nos critères définissant l'agriculture paysanne sont:

- Des modes de production à dimension humaine adaptée aux ressources disponibles (gestion de l'eau, ...) et à l'environnement local ;
- Des productions respectueuses de la nature et de l'animal qui préservent la biodiversité et la fertilité des sols ;
- Des productions sans engrais ni pesticide chimique ;
- Des producteurs qui s'engagent à démontrer qu'ils sont dans une démarche d'évolution vers une agriculture naturelle ;
- Productions de produits de qualité, bons, sains et équitables ;
- Des paysans qui s'engagent à la transparence et l'information sur les actes de production, de transformation, d'achat et de vente des produits agricoles ;
- Une répartition des volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'agriculteur d'accéder au métier et d'en vivre ;
- Une solidarité entre les paysans d'ici et d'ailleurs (mutualisation, coopération, échange d'informations, ...);
- Une recherche maximum de l'autonomie dans le fonctionnement de la ferme et entre fermes voisines (auto-production des aliments pour l'élevage, fertilisation des sols) ;
- Maintien de la diversité des races rustiques locales et des variétés végétales cultivées traditionnellement ;

Un monde nouveau est possible et c'est à nous de commencer localement à planter nos utopies...

Si ce n'est ici ? Où ? Si ce n'est maintenant ? Quand?